

# Grippe saisonnière : vaccination et recommandations

*On l'oublierait presque en cette période de pandémie, mais comme chaque année l'hiver est propice à la propagation de la grippe. C'est pourquoi la vaccination est particulièrement recommandée aux personnes âgées et fragilisées. Retrouvez dans cet article les catégories de population concernées.*

Cette année, la grande disponibilité des doses de vaccin a permis l'abandon de la délivrance par phases. En effet, 3, 78 millions de doses sont disponibles, soit un quart de plus que l'an passé. Concrètement, toute personne qui le souhaite peut se faire vacciner à partir du 15 octobre 2021, date du début de la campagne. Cependant, il existe des catégories de population pour lesquelles la vaccination est **fortement conseillée** du fait des risques encourus en cas d'infection :

- les « personnes à risque » : femmes enceintes, personnes âgées de 65 ans et plus, personnes résidant en institution, patients à partir de l'âge de 6 mois atteints d'une affection chronique sous-jacente (même stabilisée) pulmonaire, cardiaque (excepté l'hypertension), hépatique ou rénale, d'une maladie métabolique (incluant le diabète) ou neuromusculaire, de troubles de l'immunité (naturels ou induits) ou avec un IMC > 35, et enfin, enfants entre 6 mois et 18 ans sous traitement chronique à l'acide acétylsalicylique
- le personnel du secteur de la santé (au sein ou hors des institutions de soins)

- les personnes vivant sous le même toit que des personnes à haut risque ou des enfants de moins de 6 mois

Prescription et administration : outre les médecins, les pharmaciens sont également habilités à délivrer une ordonnance médicale. L'inoculation est toujours effectuée par le médecin ou sous sa surveillance. Le vaccin permet une protection contre le virus 10 à 15 jours après l'inoculation.

Consultez l'[article](#) publié sur ce site pour mieux connaître cette maladie.

**Sources :**

Vaccination grippe saisonnière : avis du Conseil Supérieur de la Santé [n°9625](#)

Vaccination simultanée grippe – Covid-19 : avis du Conseil Supérieur de la Santé [n°9675](#)

CBIP, Folia, [novembre 2021](#)